

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'usage des sacs poubelles oranges.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Cela fait presque un an que l'utilisation des sacs orange est obligatoire en Région bruxelloise. Nous avons eu l'occasion de débattre de cette mesure et des difficultés qu'allaient rencontrer un certain nombre de ménages, qui ne disposent pas suffisamment de places pour stocker quatre sacs chez eux, sans compter les vidanges.

Je voudrais savoir si le Collège a pu faire un premier bilan de l'usage de ces sacs :

- Les sacs orange sont-ils bien utilisés ?
- Constatons-nous une diminution des sacs blancs ?
- Quelles difficultés la Commune rencontre-t-elle pour garantir le tri des déchets ménagers ?
- Est-il prévu de retirer, dans un avenir proche, une collecte des sacs blancs ?
- Avez-vous déjà communiqué ce bilan à la Région pour qu'elle puisse éventuellement prendre de nouvelles mesures, sur base aussi des retours des autres Communes ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer de schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

C'est vrai souvent les dossiers de gestion des déchets et de propreté s'entremêlent entre Région et Commune, mais, en ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, il en va exclusivement de la responsabilité de la Région. Cela dit, je vais en profiter pour donner quelques éléments qui nous semblent pertinents.

Les agents communaux n'ont pas mission de comptabiliser le nombre de sacs, et étant donné que la collecte de « Bruxelles Propreté » a parfois lieu avant que nos agents ne commencent leur journée de travail, leur demander de faire un retour chiffré ne donnerait pas une image correcte de la réalité.

Dès lors, voici le retour du terrain des agents de « Bruxelles Propreté » : au niveau du tri, les résultats sont très encourageants. Les volumes de biodéchets (sacs orange) collectés progressent de façon très significative et leur volume est en passe de doubler depuis un an. La collecte des déchets PMC + (sacs bleus) est aussi en augmentation. « Bruxelles-Propreté » constate une diminution de près de l'ordre de 7% des sacs blancs.

Ceci va dans la bonne direction, je rappelle l'objectif de diminuer la quantité de déchets incinérés de 30% à l'horizon 2030. Car oui, on l'oublie mais les sacs blancs polluent car ils sont incinérés. Je pense aussi à tous ces convoyeurs qui doivent soulever des kilos voire des tonnes de sacs blancs. Aidons-les en triant un maximum !

Je rappelle aussi en ce concerne la fréquence des collectes, qu'il n'est pas envisagé pour notre commune à ce stade de modifier à nouveau la fréquence des collectes des déchets ménagers, tant pour les sacs blancs, que pour les sacs orange, bleus ou jaunes. Nous sommes bien sûr en contact régulier avec « Bruxelles-Propreté » pour partager nos constats de terrain éventuels.

Le Collège souhaite aussi que les services communaux appuient et soutiennent « Bruxelles Propreté » dans ses efforts de sensibilisation et de verbalisation du tri. Ainsi, vous l'avez peut-être lu, « Bruxelles Propreté » lance bientôt un triathlon de la propreté, avec dans son collimateur, les mauvais comportements liés aux sacs poubelles, ceux qui sont sortis le mauvais jour, au mauvais endroit ou qui sont mal triés.

Parallèlement à cela, parce que nous souhaitons surtout accompagner les citoyens désireux d'adopter le bon comportement, celui de trier, les services communaux réalisent les choses suivantes :

- ± 8,000 bacs orange ont été distribués par nos services en un an
- mise en place dans un futur proche d'une collecte de déchets alimentaires dans les mini-recyparks
- vente à prix très réduit de vermicompostières pour les appartements et de fûts à compost

Cependant, les quatorze conteneurs dont parlait une de vos précédentes interpellations ne pourraient pas être utilisés pour des déchets alimentaires, car ils ne sont pas conçus pour stocker des déchets qui se décomposent aussi vite. Cela produirait bien trop de nuisances, comme des mauvaises odeurs et sans doute des coulées sur nos trottoirs.

Enfin, c'est malheureusement nécessaire, les services communaux sanctionnent aussi, tant les citoyens que les commerçants, qui malgré la sensibilisation, persistent à refuser de trier.

Parce que oui, le tri est obligatoire à Bruxelles, et ça coûte cher de ne pas trier ! Trier, c'est diminuer le coût pour la collectivité. Trier c'est moins polluer. Trier c'est respecter les hommes et les femmes qui travaillent tous les jours pour collecter nos déchets.

G. BORDONARO estime utile d'effectuer un premier bilan au niveau communal, même si cela concerne une compétence régionale portée par l'ABP, car la Commune est au plus proche des citoyens. Elle a donc un rôle important à jouer dans l'évaluation et la réalisation des bilans car elle est les yeux et les oreilles de la Région. Il partage l'avis de Monsieur l'Echevin NEUZY en matière de tri des déchets. Le groupe « PTB » ne s'est jamais opposé au sac orange, ni au tri. Par contre, il constate que dans certains quartiers, peu de sacs orange sont utilisés car beaucoup de personnes n'ont pas la place pour conserver plusieurs sacs poubelles dans leur logement. G. BORDONARO entend bien qu'on veuille sanctionner suite à cette obligation de tri mais que doit-on faire avec les personnes qui n'ont suffisamment de place pour trier et de conserver autant de sacs chez eux ? Cela reste un problème majeur. Selon lui, il faudrait mettre en place de nouveaux dispositifs pour aider et accompagner ces personnes, sans les sanctionner.